



Groupe de travail du CNEA du 4 décembre :

**Attestation intermédiaire
(remplacement BEPA)**

FO était représentée par
Nicolas Gilot, représentant FO Agriculture au CNEA
Etienne Lemaire, suppléant
Jean-Pierre Naulin, expert

GT du 4 décembre 2020 : *Contenu de l'attestation intermédiaire délivrée à l'issue de la classe de première des spécialités de baccalauréat professionnel à compter de la session 2022*

Ce GT fait suite à la décision de supprimer définitivement le BEPA à partir de la session d'examen 2022. La DGER précise que l'attestation qu'il est prévu de délivrer en fin de première a pour objectif de valoriser au mieux les compétences des 700 à 800 jeunes qui quittent chaque année l'enseignement sans avoir terminé le cycle Bac Pro. La DGER avait 2 maîtres mots pour conduire cette proposition :

- la simplicité
- la faisabilité

sans pour autant aller vers des notes simplement issues du bulletin de l'élève. En conséquence, le choix a été fait de retenir 2 CCF de Bac Pro à évaluer avant la fin de 1^{ère} :

- 1 CCF d'une capacité générale (documentation)
- 1 CCF d'une capacité de la spécialité professionnelle pour chaque option.

Chaque attestation rendra compte de la réussite à l'une ou l'autre des capacités voir les deux, si les résultats obtenus pour chacun des 2 CCF sont supérieurs à 10/20.

La DGER et l'Inspection reconnaissent que la capacité professionnelle retenue a été orientée en fonction des possibilités permises par les référentiels et notes de cadrage des diplômes existants. Pour un certain nombre de cas, la capacité visée n'est pas obligatoirement la plus représentative du métier. Toutefois, il est précisé que les diplômes devant être réformés a minima tous les 5 ans, toute rénovation devra désormais prendre en compte cette attestation intermédiaire pour permettre l'évaluation en fin de classe de première de la capacité professionnelle la plus adéquate. L'attestation indiquera également le nombre de semaines de stage ainsi qu'une appréciation du maître de stage.

L'idée de préciser les stages réalisés en classe de seconde est à l'étude. La DGER admet par ailleurs que le travail de reconnaissance de cette attestation après des professionnels reste à faire.

FO A déplore la disparition du BEPA et son remplacement dans la précipitation par une attestation basée sur des CCF de BAC pro avec, par exemple, un seul CCF professionnel qui, pour certains diplômes, ne correspond pas au cœur du métier. Aussi, le CCF professionnel retenu dans certains diplômes validera plusieurs capacités intermédiaires alors que pour d'autres, une seule capacité intermédiaire sera validée.

FO A constate le net recul des capacités évaluées dans cette attestation en comparaison à celles qui étaient évaluées dans le BEPA

FO A déplore que certains champs professionnels se retrouvent sans diplôme de niveau 3 (pas de CAP).

L'administration reconnaît que certains champs professionnels se retrouvent sans diplôme de niveau 3. Elle s'engage si le besoin existe, à créer des diplômes de niveau 3 pour ces champs.

Que de questions, de problèmes et de temps passé pour une "usine à gaz" !

FO A dénonce le risque que ce soit une première étape à la substitution des diplômes par la validation de simples « bouts » de diplômes appelés plus communément blocs de compétences.

Or ceux-ci ne sont reconnus ni par les employeurs ni par les conventions collectives.

Contactez-nous ou visitez notre site <http://www.foenseignementagricole.fr>



Et  twitter.com/FOENSAGRI

www.facebook.com/foenseignementagricole/

Syndicat National de l'Enseignement et de la Recherche du Ministère de l'Agriculture –Force Ouvrière

01 49 55 81 42 foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr